



SOMMAIRE

UN DEVELOPPEMENT COHERENT : UN 1^{ER} PAS VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE	3
UN LIEU DE VIE ATTRAYANT : UN 2^{EME} PAS VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE	5
LE DEVELOPPEMENT DU CENTRE BOURG : UN 3^{EME} PAS VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE	5
LE MAINTIEN DES HAMEAUX : UN 4^{EME} PAS VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE	7
UNE CIRCULATION SECURISEE ET UN STATIONNEMENT ADAPTE : UN 5^{EME} PAS VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE	7
LE TOURISME VERT : UN 6^{EME} PAS VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE	7



Blacqueville : en marche vers le développement durable

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable expose la politique urbaine de la commune. Il est constitué d'orientations d'aménagement et d'urbanisme générales qui visent à concilier développement communal et mode de vie local.

Par le biais de l'élaboration de son PLU, la commune de Blacqueville souhaite conserver les équipements publics existants et prioritairement son école. Pour cela, elle désire permettre l'installation de nouveaux habitants sur son territoire communal.

Parallèlement, la commune de Blacqueville est confrontée aux besoins d'une population nouvelle dont les attentes peuvent paraître opposées : vivre à la campagne tout en conservant un mode de vie urbain : travailler, se divertir, effectuer ses achats, avoir accès à de nombreux services, etc... le plus près possible de chez soi.

La commune de Blacqueville est en mesure de répondre aux attentes de la population. Elle se révèle être très attractive, grâce notamment à la proximité immédiate de communes plus importantes offrant tous les services urbains, comme Barentin, Pavilly, Yvetot ou Rouen. La commune profite aussi de l'avantage d'être proche d'infrastructures de transport importantes: principalement la Route Nationale 15 qui relie Yvetot et Rouen.

Ainsi, la population qui s'installe à Blacqueville recherche un cadre de vie rural, offrant un mode de vie de qualité, dans un paysage agréable, sans nuisance importante.

Cependant, le développement des communes périurbaines se fait souvent au détriment de la ruralité originelle, des activités agricoles, de l'économie de l'espace... les logiques urbaines s'imposant souvent aux logiques agricoles de l'espace rural. Une forte pression foncière fragilise l'agriculture, le foncier devient une ressource convoitée. En révisant son PLU, et à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, la commune de Blacqueville réaffirme sa volonté d'organiser une croissance communale qui réponde à des critères de **développement économe et durable de l'espace**.



Un développement cohérent : un 1^{er} pas vers le développement durable

OBJECTIF : Définir des règles alliant simplicité et développement raisonnable

- ⇒ Ecrire un règlement facile à appliquer, qui protège le paysage, le caractère rural, les éléments naturels remarquables de la commune.
- ⇒ Favoriser les aménagements et constructions qui respectent les principes de développement durable, d'utilisation économe et équilibrée des espaces.

Orientation d'aménagement :

L'urbanisation future ne pourra avoir lieu que **dans les parties actuellement urbanisées** de la commune ou à **proximité immédiate** de celles-ci.

Dans cette perspective, **seul le centre bourg ouvrira des zones à l'urbanisation.**

Les hameaux pourront être confortés, mais dans la limite de l'urbanisation existante. Seules les dents creuses pourront être comblées.

- ⇒ Permettre à la commune de maîtriser, dans le temps et dans l'espace, l'urbanisation de parcelles par le biais de la maîtrise foncière (mise en place d'un droit de préemption urbain).



Commune de BLACQUEVILLE

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Mettre schéma 1



Un lieu de vie attrayant : un 2^{ème} pas vers le développement durable

- ⇒ Offrir à tous les habitants un lieu de vie permettant la pratique de loisirs culturels ou sportifs.
Cette offre ne peut pas être réalisée sans une extension de la zone accueillant les équipements sportifs communaux.
- ⇒ Favoriser une politique d'embellissement et de sauvegarde des anciennes bâtisses.
- ⇒ Préserver les clos-masures.
- ⇒ Préserver la vue sur le château.

Le développement du centre bourg : un 3^{ème} pas vers le développement durable

OBJECTIF : Donner au bourg un rôle central

Orientations d'aménagement :

- ⇒ **Conforter et densifier** le centre bourg.
Favoriser l'urbanisation dans les parties centrales afin de stopper le mitage rural, **lutter contre l'éparpillement des constructions** et protéger le paysage.
- ⇒ Accueillir de nouveaux habitants et regrouper les zones de développement autour du centre bourg.
- ⇒ Adapter les équipements publics aux objectifs de développement communal et aux besoins de la population.
- ⇒ Améliorer le terrain de sport.



Commune de BLACQUEVILLE

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Mettre Schéma 2



Le maintien des hameaux : un 4^{ème} pas vers le développement durable

- ⇒ Permettre aux hameaux de vivre.
Permettre aux parcelles libres au sein des hameaux qui n'ont plus de vocation agricole **d'accueillir quelques habitations.**
- ⇒ Permettre la restauration d'anciens bâtiments agricoles intéressants du point de vue de leur architecture et de leur situation géographique.

Une circulation sécurisée et un stationnement adapté : un 5^{ème} pas vers le développement durable

- ⇒ Améliorer les entrées de bourg.
- ⇒ Sécuriser les axes routiers et la traversée du centre bourg.
Protéger les abords de l'école.
- ⇒ Faciliter les déplacements piétonniers à l'écart des voies de circulation dans le centre bourg.

Le tourisme vert : un 6^{ème} pas vers le développement durable

- ⇒ Privilégier et accroître le tourisme vert.
- ⇒ Entretenir et développer les chemins ruraux non revêtus dans les sens des projets de la Communauté de Communes du Plateau Vert (politique touristique visant à faire connaître la ruralité et ses spécificités).
- ⇒ Maintenir les liaisons piétonnes permettant la découverte des patrimoines naturel et bâti.